

PORTES DU SOLEIL SUISSE SA

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2021 A 17 HEURES – MORGINS – SALLE DE LA JEUR

Présidence : M. Enrique Caballero

L'assemblée est ouverte à 17h10. Le président souhaite la bienvenue à l'ensemble des actionnaires.

Sont invités, Me Olivier Derivaz, notaire afin de consigner sous forme authentique le point 10 de l'ordre du jour et M. Braillard de l'organe Fiduciaire Favre qui a établi le contrôle spécial.

Le président constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la FOSC et par invitation écrite aux actionnaires.

L'assemblée n'apporte aucun commentaire à l'ordre du jour.

1. CONTRÔLE DES PRESENCES

La société a un capital-actions de CHF 4'250'000.00 divisé en 850'000 actions.

Selon le contrôle effectué, sont enregistrées 73 actionnaires en présentiel et ~~représentant~~ 69 actionnaires représentés comptabilisant 586855 voix sur les 850000, soit 66.57%. La majorité absolue est ainsi fixée à 293428.

Sont excusés ou représentés, Mesdames et Messieurs :

Défago Cynthia	Charmey Ryvier	Florey René
Thompson Paul	Robert Pierre	MDK Immobilier
Imboden Stephan	Vuadens Chantal	TPC
Goldschmidt Léopold	Pecqueur Raymond	Hoirie Frédy Perrin
Frey Heinz	Muller Pierre	Kilbert Daniel
SA TF Pleney	Mettraux Denis	Barclay Errol
Fornage Pierre-Marie	Crettenand Louis-Antoine	Von Hurter-Amman Franz
SAEM Châtel	Delauna Yves	Gabella François
Téléverbier SA	Pölzl Evelyne	Nantermod Philippe
Commune Villeneuve	Cipolla Corinne	Jean-Mairet Eric
Joseph Diémand SA	Pierre-Ignace Exhenry	André Grenon
Rithner Philippe	Rithner Raymond	Anne-Marie Trombert
Marie-Claire Avanthay	Laurence Barrol	Verena Rey-Bellet
Madelaine Gillabert	Coquoz Démolition SA	Oberholzer Philippe

2. NOMINATION DES SCRUTATEURS

Sont désignés scrutateurs MM. Georges Mariétan et Thomas Wittlin.

3. 3.1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 septembre 2020 : avec la convocation de la présente assemblée, chaque actionnaire a reçu l'information de la disponibilité du procès-verbal sur le site Internet de la société, avec en plus la précision que le secrétariat se tenait à leur entière disposition en cas de difficulté. Cette disposition ne suscite aucun commentaire. Par ailleurs, aucun actionnaire ne demande la lecture du procès-verbal.

Par décision à main levée, le procès-verbal est approuvé.

3.2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13 novembre 2020 : avec la convocation de la présente assemblée, chaque actionnaire a reçu l'information de la disponibilité du procès-verbal sur le site Internet de la société, avec en plus la précision que le secrétariat se tenait à leur entière disposition en cas de difficulté.

Cette disposition ne suscite aucun commentaire. Par ailleurs, aucun actionnaire ne demande la lecture du procès-verbal.

Par décision à main levée, le procès-verbal est approuvé.

3.3 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 décembre 2020 : avec la convocation de la présente assemblée, chaque actionnaire a reçu l'information de la disponibilité du procès-verbal sur le site Internet de la société, avec en plus la précision que le secrétariat se tenait à leur entière disposition en cas de difficulté.

Cette disposition ne suscite aucun commentaire. Par ailleurs, aucun actionnaire ne demande la lecture du procès-verbal.

Par décision à main levée, le procès-verbal est approuvé.

4. PRESENTATION DU RAPPORT DU CONTRÔLE SPECIAL PAR M. BRAILLARD DE LA FIDUCIAIRE FAVRE.

Conformément aux dispositions légales, les conclusions du rapport spécial requis par l'assemblée sont présentées par M. Braillard de l'organe Fiduciaire Favre Revision SA mandaté par le juge.

M. Braillard communique les démarches effectuées et commente les conclusions telles qu'elles ont été transmises au tribunal cantonal du Canton du Valais, par rapport à chaque question déposée (*lettre a à l ci-dessous*) ainsi que par rapport aux questions complémentaires

- a) Quels sont les coûts réels finaux des travaux de la retenue collinaire ?
- b) De quelles garanties de financement pour le projet d'unification et de connexion des domaines skiables de Champéry et Morgins dispose Télé Champéry – Crosets Portes du soleil SA ? Le cas échéant à combien se montent ces garanties ?
- c) Quelle(s) sont les valeurs actuelles réelles des sociétés Télé Champéry – Crosets Portes du soleil SA et Portes du Soleil Suisse SA (actifs et passifs) ?
- d) Quelle(s) sont les valeurs vénales actuelles d'une action de ces sociétés ?
- e) A combien se montent les réserves (légales et latentes) de ces sociétés ?

- f) Quelle est la capacité d'autofinancement (cash-flow) de Télé Champéry – Crosets Portes du Soleil SA ? Avec la fusion avec Portes du Soleil Suisse SA, cette capacité d'autofinancement sera-t-elle maintenue ?
- g) Quelle est la capacité d'endettement de Télé Champéry – Crosets Portes du Soleil SA ? Avec la fusion avec Portes du Soleil Suisse SA, cette capacité d'endettement sera-t-elle maintenue ?
- h) Quelles étaient les conditions d'attribution du marché relatif aux travaux de la retenue collinaire ?
- i) La procédure d'attribution du marché relatif aux travaux de la retenue a-t-elle souffert d'irrégularités ?
- j) Des factures relatives à d'autres dépenses ont-elles été imputées dans les comptes concernant les travaux de la retenue collinaire ?
- k) Télé Champéry – Crosets Portes du Soleil SA fait actuellement face à des prétentions de tiers en lien avec des factures ouvertes et des travaux réalisés. La société a-t-elle correctement et suffisamment constitué de provisions à cet égard ?
- l) Lors de la réalisation du contrôle, le contrôleur spécial a-t-il constaté d'autres faits importants en lien avec l'évaluation de la valorisation de la société ? Si oui, lesquels ?

Les conclusions, toutes positives par rapport aux procédures, démarches et autres factures ou décomptes démontrent qu'un aucun grief ne peut être imputé à la société.

5. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

En préambule, le président commente quelques éléments contenus dans le rapport gestion 2020/2021, plus particulièrement :

- L'incidence de la fusion avec l'établissement des résultats consolidés TCCPS et PDS-ch démontrant que sans les conséquences COVID, ce résultat consolidé 2018/2019 était bénéfique.
- Les problématiques liées au COVID avec la particularité du coût des mesures sanitaires, du concept international Portes du Soleil avec les conséquences sur la répartition financière, la fermeture du domaine français avec la nécessité de vendre plus de forfaits sectoriels plutôt que des forfaits Portes du Soleil.
- Par rapport aux comptes, la corrélation avec les points ci-devant avec une diminution de fréquentation et un manque à gagner de l'ordre de 28%.
- L'obtention d'un crédit complémentaire de 2 millions de l'Etat du Valais sur la retenue collinaire sur la base du rapport du contrôle spécial en relevant que ce contrôle n'établissant aucun grief, ni erreur de procédure ou de malversation. Finalement ce rapport a permis de bénéficier de ce crédit.
- L'accord des établissements bancaires de décaler d'un an les échéances financières
- La proactivité sur les préventes, avec une vente privée aux acquéreurs de forfaits de la saison précédente et une vente flash.
- La mise en adéquation du business plan en concertation avec ValChablaisInvest SA.

Pour sa part, le Directeur Pascal Bergero, présente les aspects organisationnels avec la mise en place d'un concept global Morgins – Champéry. Il détaille l'organigramme du travail et annonce la future entrée de fonction en janvier 2022 du directeur d'exploitation M. Mauron. En sus des présentations, le rapport de gestion remis à tous les actionnaires présents comprend en détail nombre de statistiques et chiffres reflétant la saison 2020/2021.

6. COMPTES DE L'EXERCICE 2020/2021

Les comptes de détail sont présentés par l'administrateur, M. Joël Claret. Il communique les chiffres essentiels.

En résumé, le bouclage est le suivant :

Recettes totales		14'728'042.24
Charges de personnel	8'604'190.43	
Charges d'exploitation	6'129'800.86	
Total charges d'exploitation		14'793'991.29
Résultat opérationnel (EBITDA)		-5'949.05
Déficit de l'exercice		-271'620.36

L'exercice 2020/2021 ne comprend pas d'amortissements ni la dissolution de provisions, le **déficit de l'exercice est de -271'620.36.**

Une question est soulevée par rapport à la situation COVID et à la possibilité offerte par les autorités fédérales de bénéficier d'un prêt.

L'information est donnée que le CA a renoncé à demander un tel prêt du fait que le seuil d'incidence de 30% n'a pas été atteint. Le président relève que finalement cette renonciation a permis de bénéficier d'un prêt NPR de 2 millions supplémentaire de la part du Canton.

La parole n'étant plus demandée cet objet de l'ordre du jour est clos.

7. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

M. Jean-Claude De Iaco de l'organe Fiduciaire FIDAG SA donne lecture du rapport de l'organe de révision et recommande à l'Assemblée des actionnaires d'accepter les comptes 2020/2021.

8. APPROBATION DE LA GESTION DES COMPTES, DIVIDENDE ET DECHARGE A L'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, par son président, propose à l'assemblée générale :

A) d'approuver la gestion et les comptes de l'exercice 2020/2021

A main levée, et à l'unanimité des participants, la gestion et les comptes sont approuvés.

B) de renoncer au versement d'un dividende

A main levée, et à l'unanimité des participants, la renonciation à l'octroi d'un dividende est approuvée.

C) Décharge aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion

A main levée, et à l'unanimité des participants, la décharge est donnée au conseil d'administration.

Pour tous ces points, il est précisé que les administrateurs n'ont pas voté leurs propres propositions.

9. NOMINATIONS STATUTAIRES

a) *Renouvellement du conseil d'administration :*

Statutairement les administrateurs sont nommés pour une durée de 3 ans. Celui de Gérard Parvex échoit cette année et le CA propose le renouvellement.

A main levée, les participants renouvellent le mandat d'administrateur pour une période de 3 ans.. Le conseil d'administration s'est abstenu de voter.

b) *Nomination de l'organe de révision :*

Le Conseil d'administration propose le renouvellement du mandat de la Fiduciaire FIDAG SA, à Martigny en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2021/2022.

Cette proposition est approuvée par les participants, sans abstention ni avis contraire. Le conseil d'administration s'est abstenu de voter.

10. AUGMENTATION AUTORISEE DU CAPITAL-ACTIONS (sous forme authentique)

Pour la rédaction du procès-verbal authentique établissant la modification des statuts de la société, Me Olivier Derivaz est présent à l'assemblée. Le procès-verbal formel et authentique est annexé au présent procès-verbal.

Avec le rayonnement pris par Portes du Soleil Suisse SA, le Conseil d'administration propose de procéder à une augmentation autorisée du capital-actions de CHF 2'125'000.00, ce qui permet, d'une part aux six communes sur le territoire desquelles il y a des remontées mécaniques (Champéry, Val-d'Illeiez, Troistorrents, Monthey, Collombey-Muraz et Vionnaz) d'intégrer le capital action, et de permettre également aux actionnaires actuels d'augmenter leur part.

Les communes ont d'ores et déjà décidé une participation de Fr. 1'375'000.00 (2'200'000.00 avec agio). Le solde sera proposé aux actionnaires actuels ou à de nouveaux actionnaires. Le total de 3,4 millions d'apport sert de levier financier nécessaire à réaliser les premiers investissements.

Questions des actionnaires :

- Qu'en est-il de l'octroi d'un droit préférentiel aux actionnaires pour l'acquisition de nouvelles actions ?
Le président confirme que, comme annoncé dans les considérants du dossier, une augmentation de capital-autorisé ne prévoit pas de préférence. Cette disposition pourrait être envisagée dans une procédure d'augmentation ordinaire.
- Est-ce qu'à part le projet Foilleuse, la société envisage d'autres projets ?
Le président confirme que selon le business plan, sont notamment envisagées les projets suivants : enneigement mécanique sur Champoussin – piste des Mossettes – projet de Bonavau – secteur Chalet-Neuf / Torgon (en concertation avec Châtel) – Peak to Peak.
- Pour les communes, la participation au capital-actions ne fait pas l'objet de critères spécifiques de répartition (habitants, capacité financière ou autre). Les six communes concernées ont annoncé 2,2 millions y compris l'agio. Pour la répartition entre elles, notre société n'est pas interpellée.

L'assemblée accepte la proposition d'un vote à main levée et à l'unanimité des 586855 actions représentées elle accepte la modification des statuts par l'introduction d'un article statutaire introduisant l'augmentation du capital autorisé.

11. DIVERS

Une participante adresse des félicitations au CA pour la transmission des informations sur la société et plus particulièrement la communication que tous les projets envisagés se font en concertation avec les organismes écologiques.

Une remarque est faite en lien avec le manque de places de parking à Champéry. Le président de la commune de Champéry, M. Jacques Berra communique que la commune n'envisage pas d'augmenter les places publiques. Par contre, un accent spécifique est mis sur l'augmentation des cadences du transport public (AOMC), avec l'espérance que dans un délai assez court cette cadence puisse être portée à la ½ heure.

Remerciant une nouvelle fois les participants, le directeur de la société et l'ensemble du personnel, le Président Enrique Caballero lève l'assemblée à 19h00.



Le Président :
Enrique Caballero



Le Secrétaire :
Gérard Parvex